REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N°0017-2026/CNDH-P.I

Relatif à l'atteinte au droit à l'intégrité physique à travers les Mutilations Génitales Féminines (MGF)

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) suit avec beaucoup d'attention les débats récents sur les MGF-Excision.

Se fondant sur les instruments juridiques comme la Constitution du 22 juillet 2023, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relatif aux droits et au bien-être de l'enfant, le Protocole additionnel à la CADHP relatif aux droits des femmes du 11 juillet 2003, la CNDH :

- considère que les MGF, y compris l'excision, sont une pratique traditionnelle qui porte atteinte à l'intégrité physique, morale, psychique et à la dignité de la femme, et de la jeune fille;
- appelle les autorités et les organisations de la société civile à intensifier les activités de sensibilisation en vue de faire évoluer les mentalités au sujet de cette pratique traditionnelle néfaste ;
- invite les autorités à adopter une loi spécifique sur les MGF au Mali.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 26 août 2026
La Présidente par intérim

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
BP 2178 Tel: 20 20 70 21 Bko
LA VICE PRESIDENTE

Me Aissata Founè TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail: contact@cndhmali.ml; site web : www.cndhmali.ml Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000